

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle Saint-Christophe sur l'exercice 2017

(Solvency and Financial Conditions Report (S.F.C.R))



DOCUMENT VALIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/05/2018

Mutuelle Saint-Christophe assurances

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables, régie par le code des Assurances

N° SIREN : 775 662 497

Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris Cedex 05

Tel.: 01 56 24 76 00 - Fax: 01 56 24 76 27 www.saint-christophe-assurances.fr

Table des matières

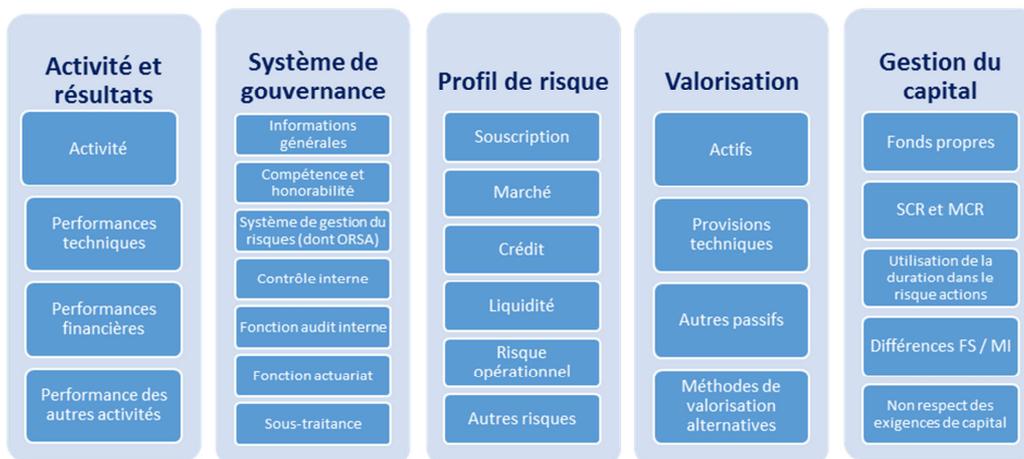
Introduction	4
1. Activité et résultats	5
1.1. Activités	5
1.2. Résultats de souscription.....	7
1.3. Résultats des investissements.....	11
1.4. Résultat des autres activités	12
1.5. Autres informations.....	13
2. Système de gouvernance.....	14
2.1. Informations générales sur le système de gouvernance	14
2.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	17
2.3. Système de gestion des risques	19
2.4. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	19
2.5. Système de contrôle interne	20
2.6. Fonction d'audit interne	22
2.7. Fonction actuarielle	23
2.8. Sous-traitance.....	24
2.9. Autres informations.....	25
3. Profil de risque.....	26
3.1. Risque de souscription.....	26
3.2. Risque de marché	27
3.3. Risque de crédit	27
3.4. Risque de liquidité	28
3.5. Risque opérationnel.....	28
3.6. Tests de résistance.....	29
3.7. Autres risques importants.....	29
3.8. Autres informations.....	29
4. Valorisation à des fins de solvabilité.....	30
4.1. Actifs.....	31
4.2. Provisions techniques.....	32
4.3. Autres passifs	33
4.4. Méthodes de valorisation alternatives	35
4.5. Autres informations.....	35
5. Gestion du capital.....	36

5.1.	Fonds propres.....	36
5.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	37
5.3.	Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	40
5.4.	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé	40
5.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
5.6.	Autres informations.....	40
6.	Annexes.....	41
6.1.	Etat de bilan : S.01.02.....	41
6.2.	Etat de primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : S.05.01	43
6.3.	Etat des provisions techniques vie et santé SLT : S.12.01	45
6.4.	Etat des provisions techniques non-vie : S.17.01	48
6.5.	Etat des sinistres non-vie : S.19.01	52
6.6.	Etat des Fonds Propres : S.23.01	54
6.7.	Etat du Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S.25.01	56
6.8.	Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement : S.28.01	57

Introduction

Conformément à la directive européenne Solvabilité II, entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2016, la Mutuelle Saint-Christophe assurances, ci-après dénommée « la Mutuelle » ou « la MSC » publie ce premier rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou *Solvency and Financial Conditions Report (SFCR)*) à destination du public. Ce rapport a pour objectif de présenter les informations importantes relatives à la vie de la Mutuelle durant l'exercice 2017, concernant notamment sa gouvernance, son activité ainsi que les éléments quantitatifs et qualitatifs pertinents.

La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe XX complétant l'article 304 du Règlement Délégué 2015/35 relatif à la directive Solvabilité II et se présentant comme suit :



Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Mutuelle Saint-Christophe au cours de sa réunion du 2 Mai 2018.

1. Activité et résultats

1.1. Activités

1.1.1. Informations générales sur la Mutuelle

La Mutuelle Saint-Christophe est la mutuelle d'assurance des institutions et associations de l'économie solidaire : associations, ONG, organismes sanitaires et sociaux, enseignement, institutions religieuses. Elle assure également les personnes physiques salariées ou bénévoles de ces organisations.

Créée en 1962, elle a développé une connaissance pointue des spécificités de ses sociétaires. Son expertise et ses savoir-faire sont reconnus en matière de produits d'assurances IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers) et de protection des personnes.

➤ **Nom et forme juridique de la MSC**

La Mutuelle Saint-Christophe Assurances est une société d'assurances mutuelle à cotisations variables, régie par le code des assurances. Elle est fondée sur le principe de la mutualité, tel que défini à l'article L322-26-1 du code des assurances. Le siège social est fixé à Paris 5ème, 277 rue Saint-Jacques. Elle est immatriculée au répertoire des entreprises et des établissements sous le numéro 775 662 497.

➤ **Autorité de contrôle**

La Société est soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) française, dont les locaux se situent à Paris 9ème, 61, rue Taitbout. Les contrôles sont placés sous la responsabilité de la brigade de M. Florian Ellis (2ème direction du contrôle des Assurances, Brigade 5).

➤ **Auditeur externe - Commissaire aux comptes**

Conformément aux statuts de la Mutuelle, l'assemblée générale ordinaire désigne pour six exercices, en se conformant aux modalités légales et réglementaires, un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le commissaire aux comptes de la Mutuelle en 2017 est le cabinet Mazars, dont le siège social est situé 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie.

Les travaux d'audit des provisions sont placés sous la responsabilité de Jean-Claude Pauly, Associé de Mazars et Responsable Audit Assurance et Immobilier.

➤ **Les partenariats et entreprises liées à la Mutuelle**

La MSC possède plusieurs entreprises ou associations liées pour des activités complémentaires :

- Saint Christophe Prévoyance (SCP), société anonyme, filiale de la Mutuelle qui héberge les activités de prévoyance et santé collectives ;
- La Société Auxiliaire Saint Christophe (SASC), cabinet de courtage captif de la Mutuelle, qui place les risques non assurés par la Mutuelle comme la construction, les motos, la navigation auprès d'assureurs partenaires ;
- L'association Saint-Christophe (ASC), qui gère les activités de prévention et le fonds de solidarité.

1.1.2. Lignes d'activités importantes de l'entreprise et zones géographiques importantes

Au regard des garanties qu'elle propose, la Mutuelle Saint-Christophe exerce son activité sur les lignes d'activités ou Lines Of Business (LoB) au sens de Solvabilité 2 suivantes :

- Assistance
- Automobile autre
- Frais de soin
- Incendie et autres dommages aux biens
- Perte de revenus
- Pertes pécuniaires diverses
- Protection juridique
- RC Automobile
- RC Générale

La Mutuelle exerce son activité principalement en France. Elle commercialise également des contrats en Belgique.

1.1.3. Opérations et évènements importants survenus en 2017

Deux sinistres importants sont à noter sur l'année 2017 : un sinistre automobile qui a entraîné des blessures corporelles graves et les ouragans qui ont dévasté les îles de Saint Barthélémy et Saint Martin et fortement impacté la Guadeloupe. Ces deux évènements pèsent de façon significative dans la sinistralité courante et les comptes de réassurance qui absorbent 3M€ de charges induites.

Le contrôle fiscal débuté en 2016 s'est achevé sur l'exercice 2017 et génère une charge exceptionnelle provisionnée sur l'exercice de 2,2M€.

Le fort développement de Saint Christophe Prévoyance (SCP), filiale de la Mutuelle Saint Christophe assurances dont le chiffre d'affaires a cru de plus de 11% en 2017, génère une forte augmentation de la valorisation des risques futurs, observée au cours de l'ORSA 2017. En réponse à cette augmentation du capital de solvabilité requis, d'une part SCP a émis une dette subordonnée de 4M€, souscrite à 100% par la Mutuelle Saint Christophe et d'autre part a cédé une partie de son risque non-vie en prévoyance à la Mutuelle Saint Christophe, contribuant à la progression des primes acceptées de MSC à hauteur de 2,0M€.

1.2. Résultats de souscription

En termes de résultat de souscription global, la Mutuelle a réalisé en 2017 un résultat technique de 4 307k€, en augmentation par rapport à l'année précédente.

Résultat de souscription global

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	83 611	88 703	6,1%	5 093
Primes acquises	83 711	88 732	6,0%	5 021
Charge Technique	-45 474	-53 923	18,6%	-8 449
Solde de Réassurance	-6 018	-1 708	-71,6%	4 310
Frais	-30 735	-33 347	8,5%	-2 611
Autres produits techniques	2 165	4 552	110,2%	2 387
Résultat technique	3 649	4 307	18,0%	658

La ventilation par ligne d'activité importante est présentée dans les tableaux qui suivent. Une ventilation légèrement différente est présentée en annexe du rapport et correspond à l'état quantitatif s.05.01.02 des états règlementaires.

Le détail des comptes de revenus et dépenses sont présentés dans les tableaux qui suivent :

LoB 1 : Frais de soin

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	13 302	13 392	0,7%	90
Primes acquises	13 215	13 444	1,7%	228
Charge Technique	-7 968	-4 937	-38,0%	3 031
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	-3 582	-3 833	7,0%	-251
Autres produits techniques	10	-60	-672,6%	-70
Résultat technique	1 676	4 614	175,3%	2 938

Les cotisations émises de 13 392 K€ à fin 2017 sont stables par rapport à 2016.

La charge technique est en baisse, grâce à des dégagements de boni sur antérieurs.

Le reste des postes n'évoluant que peu, le résultat s'en trouve mécaniquement amélioré.

LoB 2 : Perte de revenus

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	6 741	6 741	0,0%	0
Primes acquises	6 559	6 674	1,8%	115
Charge Technique	-672	1 115	-266,0%	1 787
Solde de Réassurance	0	-19	0,0%	-19
Frais	-3 175	-3 200	0,8%	-25
Autres produits techniques	572	485	-15,3%	-87
Résultat technique	3 285	5 055	53,9%	1 770

Cette LoB comprend l'ancienne catégorie ministérielle Individuelle accident, qui se trouve vendue dans différents produits MSC.

Les cotisations émises de 6 741 K€ restent au même niveau que 2016.
 La charge technique est en baisse, grâce à des dégagements de boni sur antérieurs.
 Le reste des postes n'évoluant que peut, le résultat s'en trouve mécaniquement amélioré

LoB 4 : RC Automobile

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	5 834	6 307	8,1%	473
Primes acquises	5 880	6 295	7,1%	415
Charge Technique	-6 746	-12 371	83,4%	-5 625
Solde de Réassurance	636	3 629	471,0%	2 994
Frais	-2 199	-2 407	9,5%	-208
Autres produits techniques	681	864	26,8%	183
Résultat technique	-1 748	-3 989	128,3%	-2 242

Les cotisations émises sont en hausse de 8,1%, passant de 5 834 K€ à 6 307 K€ fin de 2017.

La charge technique subit une forte augmentation due à un sinistre grave de 2,6M€. Cette dégradation entraîne une baisse du résultat technique.

LoB 5 : Automobile autre

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	11 866	12 654	6,6%	789
Primes acquises	11 954	12 640	5,7%	686
Charge Technique	-6 747	-5 051	-25,1%	1 697
Solde de Réassurance	-842	-892	5,9%	-50
Frais	-4 134	-4 536	9,7%	-402
Autres produits techniques	88	-185	-310,0%	-273
Résultat technique	318	1 976	521,3%	1 658

Les cotisations émises sont en hausse de 6,6%, passant de 11 866 K€ à 12 654 K€ fin de 2017.

La charge technique est en amélioration par rapport à 2016, ce qui conduit à une bonification du résultat.

LoB 7 : Incendie et autres dommages aux biens

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	34 202	35 561	4,0%	1 359
Primes acquises	34 368	35 557	3,5%	1 188
Charge Technique	-16 974	-20 904	23,1%	-3 929
Solde de Réassurance	-4 382	-3 927	-10,4%	455
Frais	-10 888	-11 646	7,0%	-758
Autres produits techniques	-45	1 119	-2610,1%	1 164
Résultat technique	2 079	199	-90,4%	-1 880

Les cotisations des contrats dommages aux biens sont en hausse de 4 %, passant de 34 202 K€ à 35 561 K€.

La charge technique est en hausse sur les dommages aux biens des collectivités suite à l'ouragan IRMA.

Il en résulte une diminution du résultat technique.

LoB 8 : RC Générale

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	6 854	7 044	2,8%	189
Primes acquises	6 861	7 121	3,8%	260
Charge Technique	-1 901	-3 018	58,7%	-1 117
Solde de Réassurance	-1 272	-412	-67,6%	860
Frais	-3 792	-3 928	3,6%	-136
Autres produits techniques	620	-74	-112,0%	-694
Résultat technique	517	-311	-160,1%	-827

Les cotisations émises sont en hausse de 2,8% à fin 2017.

La charge technique est en hausse, ce qui amène une diminution de la charge de réassurance. Le résultat technique s'en trouve diminué.

LoB 10 : Protection juridique

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	1 153	1 137	-1,4%	-16
Primes acquises	1 161	1 149	-1,0%	-11
Charge Technique	-200	-492	146,3%	-292
Solde de Réassurance	-157	-87	-44,9%	71
Frais	-532	-610	14,8%	-79
Autres produits techniques	4	4	0,4%	0
Résultat technique	275	-36	-113,1%	-311

La protection juridique est incluse dans les produits. Sa variation est par conséquent la résultante des évolutions de nos ventes.

L'ensemble des produits et charges étant relativement stable, le résultat technique n'évolue que très peu.

LoB 11 : Assistance

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	3 051	3 268	7,1%	217
Primes acquises	3 041	3 254	7,0%	213
Charge Technique	-3 351	-3 990	19,1%	-639
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	-1 901	-2 305	21,2%	-404
Autres produits techniques	132	318	140,3%	185
Résultat technique	-2 078	-2 723	31,0%	-645

L'assistance est incluse dans les produits. Sa variation est par conséquent la résultante des évolutions de nos ventes (hors l'automobile, intégrée dans la LoB Automobile autre).

LoB 12 : Pertes pécuniaires diverses

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	462	481	4,2%	19
Primes acquises	525	480	-8,5%	-45
Charge Technique	-677	-185	-72,6%	491
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	-513	-546	6,4%	-33
Autres produits techniques	65	52	-19,7%	-13
Résultat technique	-599	-198	-67,0%	401

Les cotisations émises sont en hausse de 4.2% à fin 2017.

La charge technique est en diminution liée à des bonis sur antérieurs.

LoB 14 : Réassurance pertes de revenu

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	0	1 315	0,0%	1 315
Primes acquises	0	1 315	0,0%	1 315
Charge Technique	0	-2 931	0,0%	-2 931
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	0	-205	0,0%	-205
Autres produits techniques	0	1 804	0,0%	1 804
Résultat technique	0	-17	0,0%	-17

Depuis 2017, MSC accepte une quote part d'un risque Prévoyance, sur ses branches non-vie.

Les garanties liées se trouvent sur les Lob 14, 35. Il n'y a pas de comparatif par rapport à l'exercice précédent. Malgré des niveaux de sinistralité disparate selon les Lob, le contrat est bénéficiaire.

LoB 19 : Réassurance Incendie et autres dommages aux biens

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	37	40	9,7%	4
Primes acquises	37	40	9,7%	4
Charge Technique	-3	-12	364,4%	-9
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	-10	-16	66,4%	-6
Autres produits techniques	0	0	517,0%	0
Résultat technique	25	13	-48,3%	-12

Cette Lob accepte des risques Incendie, pour un faible montant.

LoB 20 : Réassurance RC Générale

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	109	27	-75,0%	-82
Primes acquises	109	27	-75,0%	-82
Charge Technique	-237	-653	175,8%	-417
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	-9	0	-100,0%	9
Autres produits techniques	37	32	-15,1%	-6
Résultat technique	-100	-595	495,5%	-495

Cette Lob accepte des risques RC. Il y a eu au cours de l'exercice une dégradation d'un sinistre antérieur, ce qui explique le niveau de résultat.

LoB 35 : Rente réassurance non vie

en K€	2016	2017	Var en %	Var en K€
Primes émises	0	735	0,0%	735
Primes acquises	0	735	0,0%	735
Charge Technique	0	-495	0,0%	-495
Solde de Réassurance	0	0	0,0%	0
Frais	0	-115	0,0%	-115
Autres produits techniques	0	193	0,0%	193
Résultat technique	0	318	0,0%	318

Depuis 2017, MSC accepte une quote part d'un risque Prévoyance, sur ses branches non-vie.

Les garanties liés se trouvent sur les Lob 14, 35. Il n'y a pas de comparatif par rapport à l'exercice précédent. Malgré des niveaux de sinistralité disparate selon les Lob, le contrat est bénéficiaire.

1.3. Résultats des investissements

1.3.1. Analyse de la performance globale des investissements

Durant la période, le portefeuille titre MSC, a été exposé à aux éléments suivants :

- Une volatilité des marchés action entre août et septembre, liée aux tensions entre les Etats Unis et la Corée du Nord,
- Des taux d'intérêts particulièrement bas sur la période ne favorisant pas les investissements en obligation d'état.

Malgré ces éléments, le portefeuille de MSC s'est bien maintenu durant la période. Les résultats financiers de la Mutuelle sont les suivants :

en K€	2016	2017
Revenus des placements	5 530	5 638
Autres produits des placements	96	229
Profits provenant de la réalisation des placements	2 321	3 884
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-483	-1006
Autres charges des placements	-686	-614
Pertes provenant de la réalisation de placements	0	-409
Total Revenus Financiers	6 777	7 723

Le bilan des actifs de la Mutuelle en valeur d'acquisition est le suivant pour 2016 et 2017 :

en K€ par catégorie	2016	2017	en %
Immobilisations corporelles pour usage propre	8 117	7 888	-3%
Immobilier (autre que pour usage propre)	203	198	-2%
Participations	15 533	15 533	0,00%
Obligations d'État	46 452	46 949	1,06%
Obligations d'entreprise	69 191	68 000	-1,75%
Actions	10 801	9 470	-14,05%
Organismes de placement collectif	23 208	27 860	16,70%
Prêts et prêts hypothécaires	298	4 054	92,65%
Total placements	173 803	179 952	3,42%

1.3.2. Analyse des impacts de profits et pertes comptabilisés directement en fonds propres

Il n'y a pas eu pour MSC en 2017 de profits ou pertes comptabilisés directement en fonds propre.

1.3.3. Informations sur les titrisations

La Mutuelle n'a pas recours à la titrisation.

1.4. Résultat des autres activités

Les produits et charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance. Les produits et charges exceptionnels sont ceux qui ont un caractère non récurrent, étranger à l'exploitation ou exceptionnel quant à leur montant ou leur incidence.

Les autres charges et produits non techniques sont des charges et des produits liés à la fiscalité hors impôt sur les sociétés, l'intéressement et les produits financiers sur fonds propres.

En 2017, la charge s'élève à 1 120 k€ particulièrement marquée par une charge exceptionnelle provenant d'écritures relatives à une provision pour risque fiscal.

1.5. Autres informations

La Mutuelle n'identifie pas d'autre information importante à communiquer sur l'activité et les résultats.

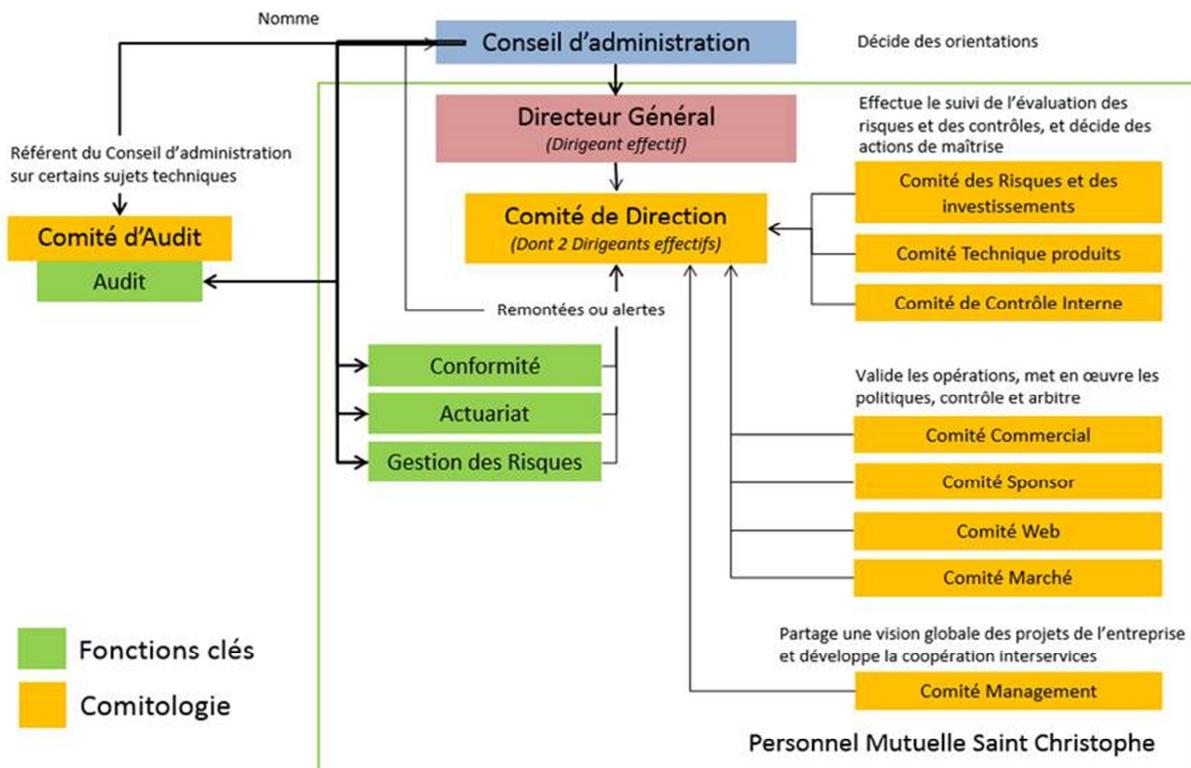
2. Système de gouvernance

2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1. Structure de gouvernance de l'entreprise

La Mutuelle Saint-Christophe Assurances est dirigée par différentes instances au sein desquelles sont répartis les pouvoirs décisionnaires et dont les missions sont détaillées ci-dessous. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le code des assurances et par les statuts de la Mutuelle.

Le schéma suivant reprend la structure de gouvernance existant au sein de la Mutuelle Saint Christophe.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 22 membres dont :

- 17 administrateurs (dont le Président, les 2 Vice-présidents et 2 salariés administrateurs),
- 4 conseillers permanents,
- le Représentant du Comité d'entreprise,

Le Conseil détermine les orientations des activités de l'entreprise, notamment sur les sujets

clés tels que la stratégie et s'assure de leur mise en œuvre (supervision des politiques écrites, participation au système de gestion des risques, ...).

Il nomme le directeur général de la Mutuelle Saint-Christophe assurances qui agit au nom de l'entreprise, pour appliquer les orientations définies. Sur convocation du secrétaire, il se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, en général quatre fois par an sur les sujets relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration s'appuie sur la comitologie existante pour mener à bien ses travaux. Cette comitologie comprend notamment

- un comité de direction,
- un comité des risques et des investissements,
- un comité technique produit,
- un comité de contrôle interne,
- un comité d'audit
- un comité commercial
- un comité sponsor
- un comité web
- un comité marché
- un comité management.

Les responsables des fonctions clés

Les fonctions clés, référentes dans leur domaine respectif, ont pour mission d'éclairer en particulier le conseil d'administration sur leurs sujets d'expertises. Par ailleurs, elles ont un rôle d'alerte des instances dirigeantes des organismes d'assurance sur les risques encourus actuellement ou susceptibles d'émerger dans le futur.

La fonction actuarielle informe l'organe d'administration, de contrôle ou d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat et suffisant du calcul des provisions techniques, qu'elle coordonne. Elle est également amenée à formuler un avis sur la politique globale de souscription et de réassurance. Enfin, elle est impliquée dans la mise en place du système de gestion des risques.

La fonction clé de gestion des risques accompagne notamment le conseil d'administration dans l'application du système de gestion des risques et fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé l'organisme et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le conseil d'administration.

La fonction clé de vérification de la conformité met en place un système de contrôle interne pour l'identification et l'évaluation des risques légaux en vue de se conformer à la réglementation en vigueur, et qui permet d'évaluer l'impact que tout changement juridique peut avoir sur la Mutuelle.

La fonction d'audit interne est exercée de manière objective et indépendante des autres fonctions clés. Elle constitue une structure de supervision et exerce une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et les opérations, pour apporter une expertise indépendante sur la conformité de l'organisme aux dispositions réglementaires et aux orientations données par le conseil d'administration.

Ces fonctions clés peuvent être exercées par des personnes en charge également de missions opérationnelles. Dans ce cas, la MSC ne prévoit aucune disposition spécifique en matière de rémunération relative aux tâches qui leur incombent en tant que fonction clé. En effet, leur rémunération est envisagée globalement c'est-à-dire sur l'ensemble des missions formulées dans leur fiche de poste respective.

Chaque fonction est en droit de s'entretenir de toute question pertinente avec la gouvernance exécutive et/ou non exécutive. En particulier, elle remonte rapidement aux dirigeants effectifs, puis ensuite éventuellement au conseil d'administration toute problématique à caractère stratégique sans aucune restriction ni sanction.

2.1.2. Opérations et évènements importants survenus en 2017

Au cours de l'exercice 2017, la Mutuelle a nommé le directeur administratif et financier en tant que dirigeant effectif.

2.1.3. Informations sur la politique de rémunération

- Administrateurs

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat et implication dans la vie de la Mutuelle. En particulier, aucun jeton de présence n'est attribué aux administrateurs participants aux séances du conseil d'administration. En revanche, les frais de déplacement leur sont remboursés.

- Rémunération des dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la MSC sont le directeur général, le directeur général adjoint et le directeur administratif et financier. Le système de rémunération du directeur général est validé par le conseil d'administration.

- Rémunération des salariés et des fonctions clés

Dans la procédure de rémunération de la Mutuelle, les composantes fixes et variables sont équilibrées, en particulier pour les directeurs et fonctions clés, de sorte que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale, pour éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable, et pour que l'organisme d'assurance puisse conserver la plus grande souplesse en matière de variable.

Par ailleurs, les objectifs fixés aux personnes exerçant les fonctions clés ou occupant un poste déterminant dans la gouvernance de la Mutuelle sont établis et articulés de manière à éviter tout conflit d'intérêts et conformément au principe de la personne prudente.

Pour l'attribution des parts variables, des entretiens annuels entre le salarié et le supérieur hiérarchique du salarié sont mis en place pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés, en cohérence avec le poste, mais également évaluer la qualité du comportement du salarié, indépendamment d'objectifs. Le Manager décide à l'issue de l'entretien, de ne pas attribuer ou d'attribuer, partiellement ou totalement la part variable.

Les salariés bénéficient notamment d'un régime de retraite supplémentaire (Article 83) et d'indemnités de fin de carrière.

La procédure telle qu'établie promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de la MSC.

2.1.4. Informations sur les transactions importantes conclues

La MSC n'a pas réalisé de transactions importantes avec des personnes exerçant une influence notable sur la Mutuelle ou membres du conseil d'administration.

2.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

2.2.1. Périmètre de l'évaluation de la compétence et de l'honorabilité

La Mutuelle vise à s'assurer que les membres du conseil d'administration aient globalement une qualification, une expérience et les connaissances nécessaires couvrant les domaines suivants :

- **Connaissance du marché et de son environnement** : la capacité à comprendre les spécificités assurantielles (inversion du cycle de production, impact provision, importance du cycle des placements...), et la connaissance du marché et des produits de l'assurance non-vie (dommage, RC, auto, ...) et de la concurrence.
- **Stratégie d'entreprise et modèle économique** : la capacité à définir des orientations stratégiques et à en mesurer les impacts au travers d'un business plan (ex. développement d'un nouveau marché ou d'un nouveau produit et compréhension des mesures d'impact sur les équilibres techniques et financiers de la mutuelle)
- **Système de gouvernance** : une connaissance des rôles et des responsabilités du conseil d'administration, des dirigeants effectifs, des quatre fonctions clés et du processus ORSA
- **Analyse financière et actuarielle** : la capacité à savoir lire un bilan et un compte de résultat, comprendre et challenger entre autre l'analyse des provisions Best Estimate (méthode Chain Ladder), les calculs de risques SCR, le rapport de la fonction actuarielle, une étude de tarification...
- **Cadre et disposition réglementaire** : une connaissance de la réglementation de la Solvabilité 2 (Piliers 1, 2 et 3).

Les dirigeants effectifs et fonctions clés doivent également pouvoir justifier de leur compétence personnelle envers les domaines cités ci-dessus. Par ailleurs, plus spécifiquement pour les fonctions clés, les compétences exigibles par spécialité sont définies aux articles 269 à 279 des actes délégués et synthétisées comme suit :

- La fonction actuarielle doit posséder des connaissances mathématiques actuarielles et financières solides pour pouvoir coordonner et apprécier le calcul de provisions mathématiques. La fonction doit également être compétente pour émettre des avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance de la Mutuelle, pour contribuer à la mise en œuvre du système de gestion et pour s'assurer de la qualité des données.
- La fonction de gestion des risques doit être compétente pour gérer les risques relatifs à la souscription, au provisionnement, à la gestion actif-passif, aux investissements, à la gestion du risque de liquidité et de concentration, à la gestion des risques opérationnels et stratégiques et aux techniques d'atténuation du risque. La fonction doit également être compétente pour gérer l'autoévaluation des risques de la Mutuelle (ORSA).
- La fonction de vérification de la conformité est compétente pour mettre en place des procédures de contrôle interne notamment pour l'identification et l'évaluation des risques légaux inhérents à l'entreprise en vue de se conformer à la réglementation en vigueur.

- La fonction d'audit interne est compétente pour établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit, détaillant les travaux d'audit à conduire pour améliorer le fonctionnement de la Mutuelle. La fonction doit également être compétente pour comprendre, tester et émettre un avis sur les divers travaux conduits par la Mutuelle.

2.2.2. Processus d'évaluation de la compétence et d'honorabilité

Evaluation de la compétence

- **Compétences individuelles**

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper le poste de dirigeant effectif, le poste de responsable d'une fonction clé ou le poste de responsable d'une commission de travail qui entre dans le champ d'application de cette politique, la Mutuelle s'assure de la compétence de la personne pour le poste visé.

Pour cela, le responsable des Ressources Humaines ou la fonction vérification de la conformité étudie attentivement le curriculum vitae du candidat pour analyser les diplômes et qualifications professionnelles que la personne a acquis et s'assure que celle-ci dispose d'une expérience et de connaissances suffisantes dans le domaine, pour répondre aux exigences de compétences pour le poste.

- **Compétences collectives**

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration, la Mutuelle s'assure de la compétence de la personne pour le poste visé.

La Mutuelle Saint Christophe établit un plan de formation des administrateurs sur la base de la vision globale de compétence du conseil d'administration dans le respect du principe de proportionnalité et en veillant à prioriser la compétence de son équipe dirigeante ainsi que les personnes responsables des fonctions clés. Une procédure spécifique est également prévue pour la formation d'un nouvel administrateur.

Ces exigences de compétence concourent à ce que la personne puisse exercer sa fonction de manière saine et prudente. Le responsable de la fonction conformité devra s'assurer de leur mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Evaluation de l'honorabilité

Pour évaluer l'honorabilité, la Mutuelle s'appuie sur le questionnaire présent dans le formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR. Ce questionnaire permet de reprendre le parcours professionnel, de connaître les engagements et intérêts extérieurs à la Mutuelle, d'évaluer annuellement ainsi les potentiels conflits d'intérêts, d'identifier les condamnations éventuelles passées ou l'implication dans des situations passées de défaillance d'entreprise.

La réputation de la personne est également évaluée, de façon qualitative, par enquête informelle auprès de référents dont elle pourra se réclamer.

2.3. Système de gestion des risques

2.3.1. Description du système de gestion des risques

La finalité du dispositif de maîtrise des risques est de mettre sous contrôle les risques de la MSC qui peuvent avoir des impacts financiers, d'image, juridiques / réglementaires ou sur la qualité de service.

La démarche de maîtrise des risques repose sur la mise en place d'un dispositif complet basé sur le principe d'amélioration permanente. Le processus comprend l'identification des risques, leur gestion, les contrôles mis en place ainsi que la gouvernance associée.

Les risques jugés « majeurs » font l'objet d'un suivi particulier, à savoir :

- ils sont présentés par la fonction de gestion des risques aux membres du comité de direction sur leur périmètre de responsabilité respectif pour validation et mise en place d'actions de maîtrise
- ils sont présentés par chaque membre du comité de direction lors du comité Risques et Investissements pour échange et validation sur les plans d'action proposés
- leur importance est revue avant chaque comité des risques par rapport au suivi des actions de maîtrise (date de fin planifiée et efficacité de l'action mise en place) réalisé par la fonction de gestion des risques
- ils sont également présentés en Comité d'Audit (une fois par an).

2.3.2. Intégration du système de gestion des risques à la structure organisationnelle

La fonction clé de gestion des risques contrôle le système de gestion des risques et donne une vue d'ensemble des risques sur l'organisation en y détaillant les expositions par risque. Elle a une légitimité pour s'appuyer sur un réseau d'interlocuteurs couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise et satisfait aux exigences de compétence et d'honorabilité telles qu'établies dans la politique de compétence et d'honorabilité.

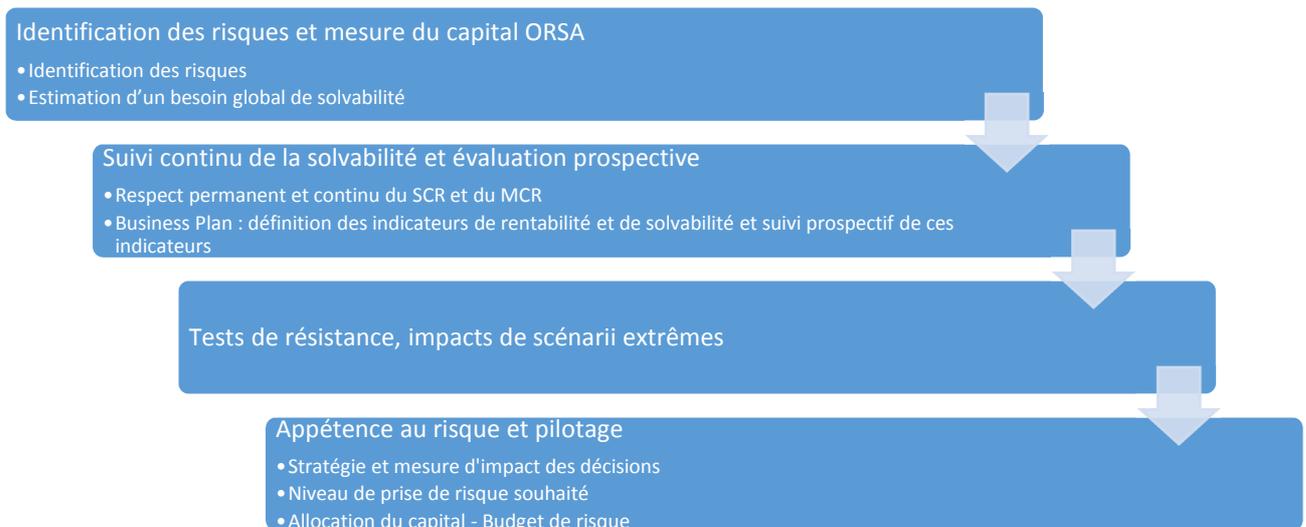
Au niveau de la gouvernance, le responsable de la fonction Gestion des Risques est en charge de l'organisation et de l'animation du comité des risques de la MSC à une périodicité régulière. Il est en droit de s'entretenir de toute question pertinente avec la gouvernance exécutive et/ou non exécutive. En particulier, il remonte rapidement aux dirigeants effectifs, puis ensuite éventuellement au conseil d'administration toute problématique à caractère stratégique sans aucune restriction ni sanction.

2.4. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

2.4.1. Processus d'évaluation interne des risques

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk & Solvency Assessment - ORSA) recouvre l'ensemble des processus d'identification, de mesure, de surveillance, de gestion et de reporting des risques à court et à moyen terme, ainsi que la détermination du niveau des fonds propres requis en adéquation avec son profil d'activité et de risque. L'ORSA fait donc partie intégrante de la gouvernance de l'organisme.

La démarche ORSA retenue par la Mutuelle est ventilée en quatre chantiers qui couvrent l'ensemble des exigences réglementaires visées par l'Article 45 de la Directive Solvabilité 2 :



2.4.2. Périodicité de l'évaluation interne et approbation

Une évaluation régulière interne des risques et de la solvabilité est réalisée annuellement, après remise des états quantitatifs du pilier I. Un processus ORSA non régulier peut également être déclenché, en cas de survenance d'événements structurants ou stratégiques pour la MSC.

2.4.3. Lien entre la gestion du capital et le profil de risque

L'ORSA permet au conseil d'administration de s'assurer que les orientations stratégiques tiennent compte de l'évolution de la solvabilité des différentes activités à 1 an et des limites de tolérance au risque. En tant qu'outil du système de gestion des risques, l'ORSA contribue à renforcer la culture de gestion des risques et à en favoriser une compréhension complète.

Pour déterminer dans quelle mesure le profil de risques de la société s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le SCR calculé en formule standard et quantifier ces écarts, la Mutuelle évalue son besoin global de solvabilité. Lors de cette première évaluation, MSC intègre l'ensemble des risques inhérents à son activité et à son développement qui ne seraient soit pas inclus, soit incorrectement pris en compte dans la formule standard.

La démarche de l'ORSA étant prospective, la situation financière et la gestion du capital de MSC est ensuite projetée sur l'horizon du business plan.

Enfin, MSC réalise des scénarii alternatifs qui vont permettre de vérifier la capacité à être solvable un certain nombre de scénarios ont été étudiés. La Mutuelle étudie dans ce cadre des scénarios économiques et de marché.

2.5. Système de contrôle interne

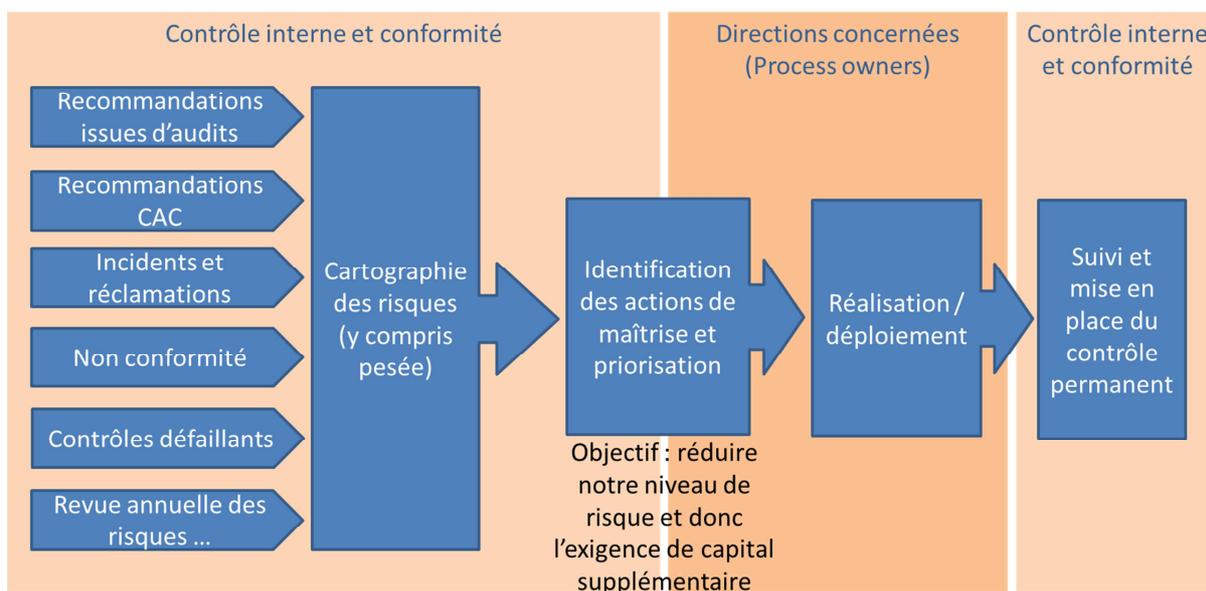
2.5.1. Description générale du dispositif de contrôle interne

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et les collaborateurs dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise en termes d'efficacité des opérations, de reporting financier et de conformité réglementaire.

Les différentes fonctions du Contrôle Interne sont exercées :

- **Au titre du contrôle périodique** par des prestataires experts sur ce sujet.
- **Au titre du contrôle opérationnel** par les managers opérationnels qui ont la responsabilité du contrôle des risques et de la conformité des opérations au quotidien.
- **Au titre du contrôle Permanent** par le service Contrôle Interne et Conformité qui doit définir et mettre en œuvre la stratégie, la gouvernance et le système de contrôle pour maîtriser les risques et s'assurer de la conformité des opérations.

Le schéma ci-après reprend une vue d'ensemble du dispositif de Contrôle Interne :



La finalité du contrôle interne est de mettre sous contrôle les processus de l'entreprise pouvant faire l'objet d'une procédure. Son objectif majeur est de s'assurer de l'existence et du respect des procédures internes sur les processus clés.

2.5.2. Description générale du dispositif de vérification de la conformité

Pour la MSC, le risque de non-conformité est défini comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, codes de bonne conduite et usages professionnels et déontologiques (exigences de compétences et d'honorabilité - recueil des engagements à caractère déontologique de la FFSA), propres aux activités d'assurance.

Dans sa réflexion sur les sujets sensibles en matière de conformité, la Mutuelle détecte plusieurs risques importants, nécessitant une attention particulière de la part de la fonction de Vérification de la Conformité et s'articulant principalement autour de :

- la conformité réglementaire par rapport aux sociétaires,

- la conformité par rapport à la structure de la Mutuelle, la déontologie et la gouvernance,
- la lutte Anti Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme (LABFT),
- la mesure des impacts liés aux évolutions du cadre juridique/réglementaire,
- l'analyse des incidents et la gestion de la non-conformité.

Dans sa démarche, la politique de conformité vise à ce que les membres du personnel et l'organe d'administration de gestion ou de contrôle exécutent leurs missions en conformité avec le cadre législatif, réglementaire et jurisprudentiel dans lequel la Mutuelle exerce ses activités, ainsi qu'avec les normes généralement reconnues de bonnes pratiques financières, assurantielles et administratives.

Le champ d'exercice de la fonction Vérification de la Conformité est exhaustif. Il couvre toutes les lignes d'activités, zones géographiques et tous les contextes réglementaires, législatifs et jurisprudentiels de la Mutuelle et n'exclut aucun métier. Par conséquent, certains travaux sont délégués à des correspondants conformité.

Dans le cadre du dispositif de vérification de la conformité, des actions de prévention et/ou remédiations sont régulièrement menées et se matérialisent notamment par :

- une sensibilisation du personnel aux problématiques de conformité qui les concernent (formation, diffusion d'information, mise en place d'outils adéquats),
- la réalisation d'audits sur la conformité,
- la mise à jour continue et la mise en conformité des outils de travail de la Mutuelle.

2.6. Fonction d'audit interne

2.6.1. Description générale du dispositif d'audit interne

Les missions et travaux de la fonction Audit Interne visent à déterminer si les directions opérationnelles et fonctionnelles de la MSC exercent efficacement leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités. Elles ont également pour objectif de donner une vision indépendante et objective sur la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Mutuelle

La fonction Audit Interne veille notamment à ce que soient garantis :

- L'exactitude et l'intégrité des informations de nature financière ou ayant trait au pilotage opérationnel,
- Le respect des lois, règlements et normes professionnelles applicables ainsi que les règles et standards internes,
- Le respect des dispositions organisationnelles (processus) et opérationnels (procédures, instructions...)
- L'efficacité du domaine audité par l'atteinte de ses objectifs,
- L'identification des pistes d'amélioration,
- L'identification des bonnes pratiques sur lesquelles capitaliser et la protection du patrimoine de l'entreprise.

La démarche d'audit repose sur une évaluation des processus de management des risques et de contrôle, aboutissant à des propositions qui visent à renforcer leur efficacité. Le dispositif de gouvernance actuel permet à la fonction d'audit interne de s'appuyer sur une sous-traitance de l'exécution des audits auprès de sociétés spécialisées.

Les résultats des travaux conduits par les sous-traitants sont présentés à la fonction d'audit interne pour présentation à la direction générale et en second temps au conseil d'administration.

2.6.2. Description de l'indépendance de la fonction d'audit interne

En vertu du principe de proportionnalité, la Mutuelle Saint Christophe a choisi de nommer le président de son comité d'audit et administrateur en qualité de fonction clé Audit interne.

Cette nomination permet à la Mutuelle Saint Christophe de mettre en place un système de gouvernance proportionné à la nature, l'ampleur et la complexité des opérations de l'entreprise, tout en respectant les termes de l'article précité, en :

- garantissant une gestion saine et prudente de l'activité et faisant l'objet d'un réexamen interne régulier ;
- reposant sur une séparation claire des responsabilités et comprenant un dispositif efficace de transmission des informations.

2.7. Fonction actuarielle

Dans le cadre des tâches qui lui sont confiées et conformément à l'article 272 du règlement délégué, la Fonction Actuarielle est responsable des normes de provisionnement, de l'évaluation du Best Estimate et du calcul des provisions techniques.

La Fonction Actuarielle rédige chaque année un Rapport Actuariel et exprime un avis sur le calcul des provisions techniques et les politiques de souscription (notamment se prononcer sur la suffisance du tarif) et de réassurance (pertinence du programme au vu du profil du risque, choix des réassureurs...), conformément à l'article 48 de la Directive Solvabilité II.

Pour émettre cet avis, la Fonction Actuarielle étudie la pertinence des méthodes, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour établir les provisions techniques, apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions, compare les résultats obtenus avec l'expérience, analyse la suffisance des primes et les processus d'ajustement de ces dernières, ainsi que l'efficacité et impact de la politique de réassurance sur la solidité de l'entreprise.

En particulier, la Fonction Actuarielle réalise les travaux suivants :

- Estimation des IBNR statistiques au cours des travaux de clôture de fin d'année, et comparaison des charges finales prévisibles par rapport à l'expérience
- Calcul des Best Estimate de sinistres, de primes, ainsi que la Marge pour Risques, selon les normes Solvabilité 2, et analyse des variations
- Calcul des exigences de capital SCR et des MCR selon la formule standard Solvabilité 2
- Dans le cadre de l'ORSA, estimation du capital ORSA, projection sur les exercices futurs des ratios de couverture Solvabilité 2 et réalisation de stress tests de résistance des ratios de couverture futurs.
- Etude de suivi de la rentabilité des produits, dans le cadre des majorations tarifaires
- Supervision des processus de Surveillance de Portefeuille, monitorant la rentabilité contrat par contrat
- Tests de résistance du programme de réassurance, selon des scénarios extrêmes, proposés dans le cadre des normes Solvabilité 2

Dans le rapport actuariel de l'année 2017 pour l'exercice 2016, la Fonction Actuarielle de la Mutuelle Saint-Christophe n'a pas relevé de point qui laisserait penser que les provisions techniques, la politique de souscription et la politique de réassurance ne sont pas conformes aux exigences de la Directive Solvabilité II.

2.8. Sous-traitance

2.8.1. Description de la politique de sous-traitance

Définition du périmètre du processus de sous-traitance

La Mutuelle considère comme critique ou importante toute externalisation ou sous-traitance d'activité pouvant impacter le chiffre d'affaires, le résultat, la qualité de service ou l'image de la Mutuelle. Par ailleurs, dans un souci d'indépendance et de souveraineté, la MSC s'interdit de sous-traiter ou externaliser la définition et le suivi de sa stratégie à quiconque. Elle tient dûment compte des fonctions ou activités sous-traitées ou externalisées dans ses systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Décision de sous-traiter et sélection du prestataire

La décision d'externaliser ou non une activité est un choix stratégique engageant pour la Mutuelle sur le moyen ou long terme dans la mesure où elle fait appel à des prestataires sur des sujets délicats pour lesquels elle ne dispose pas d'expérience suffisante ou pour laquelle la mise en place en interne serait trop coûteuse en termes financiers. Les décisions d'externalisation stratégiques pour la Mutuelle sont présentées au conseil d'administration.

La sélection du prestataire se fait dans le cadre du pilotage global de la sous-traitance, y compris en cas de renouvellement. Par ailleurs, la Mutuelle s'assure que le prestataire dispose des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de manière fiable des missions confiées, et que tous les membres du personnel de ce prestataire appelés à participer à l'exercice des fonctions ou activités sous-traitées ou externalisées sont honnêtes et suffisamment qualifiés.

Suivi et contrôle du prestataire

Les activités ou fonctions sous-traitées ou externalisées font l'objet d'un suivi et de contrôles pour s'assurer de la qualité de la prestation livrée. Les modalités du suivi sont précisées par le contrat de sous-traitance. Pour chacun de ses sous-traitants, la Mutuelle désigne un interlocuteur interne qui est amené à piloter, surveiller, éventuellement évaluer la qualité des prestations fournies par la sous-traitance. En cas de problématique relevé, l'interlocuteur en informe la direction générale, qui décide éventuellement d'en informer le conseil d'administration.

Par ailleurs, selon la criticité de l'activité sous-traitée ou externalisée et la taille du prestataire, des contrôles sont effectués pour juger de la qualité d'exécution de l'activité sous-traitée ou externalisée et notamment le respect des accords de sous-traitance établis (application du contrat, gestion des délais et santé financière du prestataire, ...). Le responsable du contrôle peut diligenter un audit du prestataire via le plan d'Audit annuel établi par la fonction Audit Interne. La Mutuelle se réserve en effet le droit de mener des actions d'audit à tout moment auprès de ses partenaires afin de s'assurer du respect des dispositions établies dans le contrat de sous-traitance ou d'externalisation.

2.8.2. Informations sur les prestataires de service réalisant de la sous-traitance

Au titre de l'exercice 2017, les activités jugées critiques ou importantes concernent principalement des :

- Prestataires immobilisés (prestataires informatiques)
- Prestataires divers (informatique, restauration, réception...)
- Courtiers délégataires de gestion.

Les sous-traitants sont principalement répartis dans les régions françaises. Certains sous-traitants (courtiers délégataires de gestion) peuvent se trouver dans d'autres pays de l'Union Européenne, notamment pour la gestion des activités de la Mutuelle à l'étranger.

Pour les courtiers, les conditions de l'accord sont formalisées dans un contrat ou convention de services. Les règles de suivi et de contrôle y sont notamment définies. Le réexamen de l'opportunité de continuer l'externalisation est adaptée selon la taille du courtier et la part de son portefeuille dans le Chiffre d'Affaires de la Mutuelle. L'examen prend notamment en compte la rentabilité du portefeuille concerné.

2.9. Autres informations

L'organisation du système de gouvernance permet à la Mutuelle de gérer son activité en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

La nature : MSC propose des produits relevant de branches non-vie, dont les risques sont connus et maîtrisés par la Mutuelle.

L'Ampleur : La taille de la Mutuelle est modeste. Elle se situe en deçà des seuils relatifs aux reporting trimestriels.

La Complexité : Les produits de la Mutuelle et leur fonctionnement sont peu complexes.

3. Profil de risque

3.1. Risque de souscription

Le périmètre des risques couverts dans la politique de souscription correspond à ceux inhérents à l'activité de souscription de la MSC. Celle-ci est limitée par nos statuts aux activités suivantes :

- ❖ Associations humanitaires et caritatives
- ❖ Diocèses
- ❖ Enseignement privé
- ❖ Instituts religieux
- ❖ Sanitaire et social
- ❖ Particuliers

L'activité de la MSC est agréée pour opérer dans les catégories ministérielles suivantes :

- ❖ Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels),
- ❖ Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs),
- ❖ Automobile (responsabilité civile),
- ❖ Automobile (dommages),
- ❖ Dommages aux Biens des particuliers,
- ❖ Dommages aux Biens professionnels,
- ❖ Dommages aux Biens agricoles,
- ❖ Catastrophes naturelles,
- ❖ Responsabilité Civile générale,
- ❖ Protection juridique,
- ❖ Assistance,
- ❖ Santé individuelle,
- ❖ Pertes pécuniaires diverses.

Elle est également habilitée à commercialiser ses contrats d'assurance en libre prestation de services en Belgique, Allemagne et Espagne.

L'identification des risques liés à l'exercice des branches est réalisée lors de la mesure quantitative du risque de souscription dans le cadre des travaux du pilier I de Solvabilité II.

Les volumétries d'activité et leurs évolutions peuvent être consultées dans la partie « Activités et Résultats ».

Pour la MSC, le risque de souscription se matérialise essentiellement sous forme de deux risques :

- Que les cotisations ne couvrent pas le montant des sinistres survenus pendant l'année en raison notamment d'hypothèses inadéquates en matière de tarification ou encore de politique de souscription,
- Que les provisions techniques constituées en prévision des paiements de sinistres soient insuffisantes,

Par ailleurs, dans le cadre des tâches qui lui sont confiées et conformément à l'article 272 du Règlement Délégué, la fonction Actuarielle émet un avis sur la politique de souscription et met notamment en avant tout risque détectable qui y est attaché.

Afin de limiter les risques liés à son activité, la MSC met en place des suivis de ces risques dans ces comités de Technique Produit.

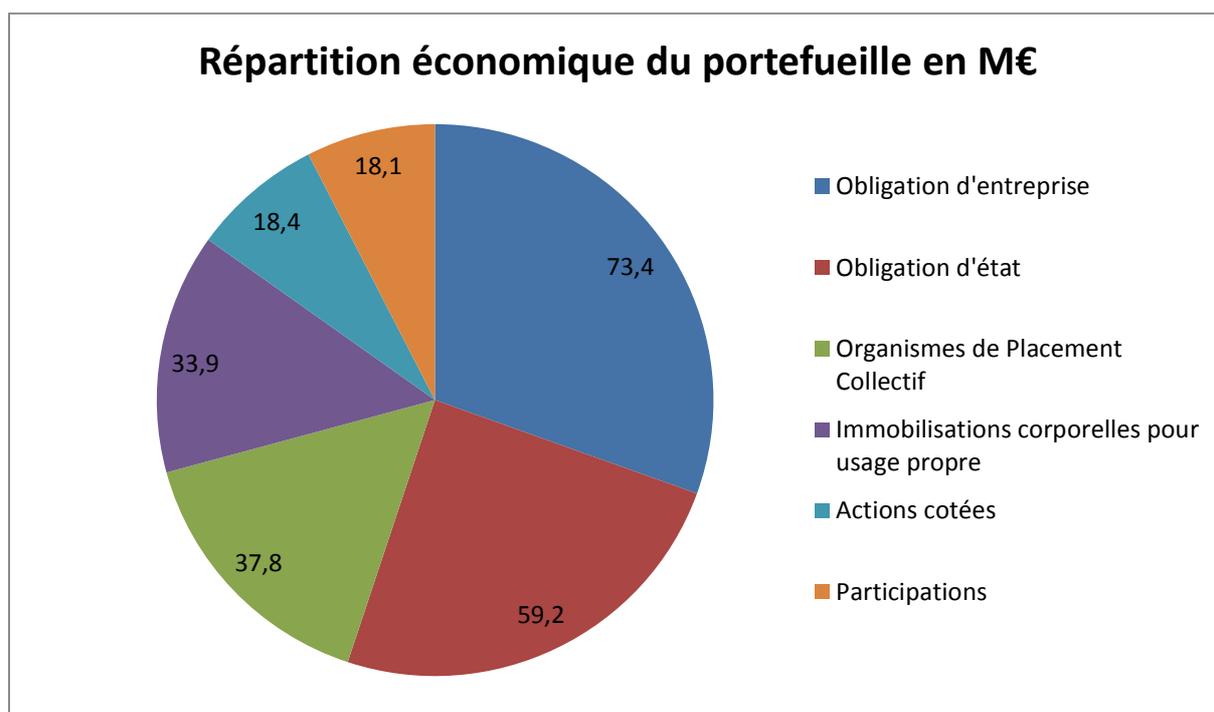
Les tests de résistance au risque de souscription ont été réalisés à travers la simulation de stress-tests dans le cadre de l'ORSA.

3.2. Risque de marché

La gestion du portefeuille d'actifs MSC est déléguée à un gestionnaire spécialisé. Une convention de gestion entre AXA Investment Managers (IM) et MSC fixe les limites de cette délégation ainsi que les rôles des parties.

Dans ce cadre, les propositions d'allocation du gestionnaire entrent dans le système général de gouvernance et des risques de marché d'AXA, répondant au principe de personne prudente.

Au 31 décembre 2017, l'exposition de la Mutuelle au risque de marché est ventilée selon les classes d'actifs suivantes :



3.3. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte que pourrait entraîner le défaut des contreparties ou de tout débiteur auquel la mutuelle est exposée sous forme de risque de contrepartie. Il correspond aux risques du module « contrepartie » de la formule standard.

Il relève des catégories suivantes conformes à la classification Solvabilité 2 :

- Risques de défaut des réassureurs
- Risques de défaut des banques en tant que dépositaires des comptes
- Risques de défaut de tout débiteur autre que ceux-ci-dessus mentionnés.

Le risque relatif à la dégradation de la qualité de crédit et, à l'extrême au défaut, d'émetteurs de valeurs mobilières est traité dans le risque de marché.

Les tests de résistance au risque de défaut ont été réalisés à travers la simulation de stress-tests portant sur des risques considérés comme majeurs.

3.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir céder des actifs en vue d'honorer ses engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

La gestion des risques liés aux investissements, à la gestion des actifs et des passifs et à la liquidité est partiellement externalisée conformément à la politique de sous-traitance. Une délégation de la gestion des actifs est ainsi signée par la Direction générale de la MSC, qui se réserve le droit de diriger les opérations de placements sensibles ou stratégiques pour la Mutuelle.

Le cadre de gestion du risque de liquidité repose sur une évaluation régulière du risque de liquidité. L'évaluation du risque de liquidité est faite par une surveillance régulière du niveau de liquidité.

Un plancher de liquidité est déterminé contractuellement et révisable à tout moment. C'est un montant exprimé en taux de l'actif permettant à la Mutuelle de disposer d'une certaine souplesse pour les opportunités d'investissement.

3.5. Risque opérationnel

La MSC est soumise au risque opérationnel. Ce dernier se définit comme le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel, ainsi défini, inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'image.

La politique de gestion des risques opérationnels et stratégique :

- détermine une approche homogène et systématique des divers risques encourus
- fait partie intégrante des obligations que la Mutuelle doit remplir dans le cadre de ses activités et vis-à-vis des autorités de contrôle
- soutient les départements et les services dans l'exercice efficace et maîtrisé de leurs tâches opérationnelles
- fournit des instruments et des mesures pour identifier, évaluer, maîtriser et surveiller les risques potentiels et avérés avec cohérence et efficacité

La finalité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels est de mettre sous contrôle les risques opérationnels de la MSC concernant l'activité de la Mutuelle ou la qualité de service.

La démarche de maîtrise des risques repose sur la mise en place d'un dispositif complet basé sur le principe d'amélioration permanente. Le processus comprend l'identification des risques, leur gestion, les contrôles mis en place ainsi que la gouvernance associée.

Les risques jugés majeurs font l'objet d'un suivi particulier. Ces risques importants auxquels la mutuelle est exposée sont essentiellement des risques opérationnels, comptables, financiers et de pilotage.

Ils sont présentés par :

- La fonction Gestion des risques aux membres du Comité de Direction, pour leur périmètre de responsabilité pour validation et mise en place d'actions de maîtrise.
- Chaque membre du Comité de Direction lors du Comité des Risques pour échange et validation sur les plans d'action proposés

Leur importance est revue avant chaque comité des Risques et Investissement par rapport au suivi des actions de maîtrise réalisé par la fonction de gestion des risques, et sont également présentés en Comité d'Audit une fois par an.

3.6. Tests de résistance

Dans le cadre des travaux ORSA 2017 sur les données à fin 2016, afin de vérifier la capacité de la Mutuelle à être solvable un certain nombre de scénarios ont été étudiés. Constitués selon l'expertise de la Mutuelle, ils correspondent à des situations probables à un quantile 90% (soit tous les 10 ans).

Plusieurs scénarii ont été envisagés :

- Scénarii économiques
 - Baisse du chiffre d'affaires 2017,
 - Sinistralité extrême en 2017 (RC Corporel et Incendie) prenant en compte la réassurance de la mutuelle (XS et QP).
 - Hausse des frais généraux
- Scénarios de marché
 - Baisse de 25% des marchés actions
 - Hausse de 200 bp de la courbe des taux
 - Défaut de l'Italie et de l'Espagne
 - Baisse de la qualité de notation du réassureur

Dans les modèles, le SCR et les Capitaux Propres Economiques sont recalculés, impactant le ratio de couverture. Cette double variation peut induire des résultats contre intuitifs sur certains scénarios.

Les résultats observés mettent en avant des ratios de couverture restant dans un intervalle acceptable pour l'entreprise.

3.7. Autres risques importants

La Mutuelle n'identifie pas d'autres risques importants, autres que ceux présentés précédemment.

3.8. Autres informations

La Mutuelle n'identifie pas d'autres informations importantes, autres que celles présentées précédemment.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

Actif en K€	Local	SII	Ecart de valorisation
Frais d'acquisition reportés	3 230		-3 230
Actifs incorporels	8 057		-8 057
Impôts différés actifs			
Immobilisations corporelles pour usage propre	8 899	33 930	25 031
Placements	168 980	206 666	37 685
<i>dont Immobilier (autre que pour usage propre)</i>	212	-174	-386
<i>Participations</i>	15 286	18 085	2 799
<i>Actions cotées</i>	9 470	18 355	8 885
<i>Obligation d'état</i>	47 273	59 174	11 901
<i>Obligation d'entreprise</i>	68 879	73 424	4 545
<i>Fond commun de placement</i>	27 860	37 802	9 941
Réassurance	33 495	23 812	-9 683
Dépôt auprès des cédantes	16 477	16 477	
Créances nées d'opérations d'assurance	12 189	12 189	
Créances nées d'opérations de réassurance	4 003	4 003	
Autres créances (hors assurance)	7	2 877	2 870
Trésorerie et équivalent trésorerie	-1 323	-1 323	
Autres actifs	8	8	0
	254 024	298 640	44 616

* Pour faciliter la lecture, les placements ne sont pas transparisés.

Passif en K€	Local	SII	Ecart de valorisation
Provisions Techniques - Non vie	138 197	98 025	-40 173
Provisions techniques - Vie (à l'exclusion des UC)		9 286	9 286
Autres Provisions	3 334	5 355	2 021
Dépôts relatifs aux réassureurs	27 211	27 211	
Dettes nées d'opérations d'assurance	272	272	
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 345	2 345	
Dettes (hors assurance)	10 400	12 986	2 586
Autres passifs	2 874	2 874	
Impôts différés passifs		13 123	13 123
	184 634	171 477	-13 157

Excédent de l'actif sur le passif	69 390	127 163	57 773
--	---------------	----------------	---------------

Une ventilation légèrement différente des actifs en valeur de marché est présentée en annexe du rapport et correspond à l'état quantitatif s.02.01.02 des états réglementaires.

4.1. Actifs

4.1.1. Valorisation des actifs incorporels

Les actifs incorporels (frais d'acquisition reportés (DAC en IFRS), logiciels, Goodwill etc...) sont annulés, sauf quand ils peuvent être cédés séparément dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

4.1.2. Valorisation des actifs corporels

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût en IFRS, sont revalorisées à la juste valeur dans le bilan S2.

4.1.3. Valorisation des actifs de placement de la Mutuelle

Les placements sont un agrégat du bilan S2 incluant les investissements en Immobilier (autre que pour usage propre), Actions, Obligations, Fonds d'investissement, Produits dérivés, Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie et Autres placements et les Participations (correspondants aux entités n'étant pas des fonds d'investissements).

Le principe général est que tous les actifs doivent être évalués à leur juste valeur dans le bilan économique Solvabilité 2.

Pour tous les autres actifs investis, y compris les prêts, qui ne seraient pas enregistrés à la juste valeur en IFRS, un ajustement doit être fait pour les évaluer à la juste valeur. Néanmoins, pour certains prêts, le coût amorti est conservé comme approximation de leur juste-valeur.

4.1.4. Valorisation des actifs hors placements

Les autres actifs (et passifs) doivent également être comptabilisés au bilan S2 selon leur juste valeur. Cependant, leur valeur IFRS est conservée comme approximation de leur juste-valeur.

4.2. Provisions techniques

Le tableau ci-dessus donne une récapitulation des provisions techniques (en k€) en vision nette de recours à fin décembre 2017.

Catégories de provisions	Total BE brut	Total BE cédé	Total BE net de réassurance	MVM	BE net de réassurance + MVM
Frais de soin	1 546	-	1 546	138	1 685
Perte de revenus	7 850	-	7 850	701	8 551
Accidents du travail	-	-	-	-	-
RC Automobile	14 892	5 584	9 308	832	10 139
Automobile autre	9 090	3 040	6 050	541	6 590
Assurances maritimes, aériennes et transports	-	-	-	-	-
Incendie et autres dommages aux biens	30 787	12 171	18 616	1 663	20 279
RC Générale	11 182	3 066	8 115	725	8 840
Crédit-Caution	-	-	-	-	-
Protection juridique	-58	-50	-8	-1	-9
Assistance	2 061	-	2 061	184	2 245
Pertes pécuniaires diverses	1 265	-	1 265	113	1 378
Total Assurance Directe	78 614	23 812	54 802	4 896	59 699
Réassurance Incendie et autres dommages aux biens	-1	0	-1	0	-1
Réassurance RC Générale	740	-	740	66	806
Réassurance pertes de revenu	12 585	-	12 585	1 124	13 710
Rente réassurance non vie	2 121	-	2 121	189	2 310
Réassurance vie	1 941	-	1 941	173	2 115
Total Acceptations proportionnelles	17 386	-	17 386	1 553	18 939
PM de rentes non-vie	4 463	-	4 463	399	4 861
Total	100 462	23 812	76 651	6 848	83 499

Une ventilation légèrement différente des provisions techniques en valeur économique est présentée en annexe du rapport et correspond à l'état quantitatif s.02.01.02 des états réglementaires et à l'état s.17.01.02.

4.2.1. Description des provisions techniques 2017

Les provisions techniques en vision S2 sont composées du BE des provisions pour sinistre, du BE des provisions de primes et des provisions pour participation au bénéfice. Ces provisions sont évaluées brutes de réassurance dans un premier temps. Le BE cédé est ensuite évalué en appliquant le plan de réassurance.

BE des provisions pour sinistres

Le BE correspond à la somme actualisée des estimations 50/50 des flux de règlements futurs en run-off (sinistres en portefeuille à la date du calcul), en considérant les frais de gestion de

sinistres et les frais de placement jusqu'à extinction des sinistres. Le calcul se fait net de recours, et séparément entre vision brute de réassurance et vision cédée.

BE des provisions de primes

Le BE sur primes doit règlementairement correspondre à la somme actualisée des estimations 50/50 de 3 composantes :

- Flux de règlements futurs yc frais, sur le périmètre des sinistres à venir sur contrats en cours, entre la date de calcul et la date de fin de couverture des contrats (périmètre équivalent à celui des PENA).
- Flux de primes et règlements futurs yc frais, sur le périmètre des contrats déjà souscrits en date de calcul, mais à prise d'effet futur.
- Flux de primes et règlements futurs yc frais, sur le périmètre des contrats déjà reconduits à la date de calcul (en pratique, contrats de terme janvier et février en France, sur lesquels le préavis légal de 2 mois a déjà été entamé en date de calcul).

Le calcul détaillé du BE est réalisé brut de réassurance. Le BE cédé est ensuite estimé en appliquant le programme de réassurance au BE brut.

Marge pour risque

La marge pour risque correspond à un coût du capital (6%) appliqué à la somme des SCR futurs actualisés, comme si l'ensemble de l'activité d'assurance était transférée à un autre assureur.

Les spécifications techniques permettent l'utilisation de méthodes de calculs simplifiées, établissant une hiérarchie de 1 à 5. Il a été choisi d'utiliser la simplification n°3, approximant les SCR futurs par un prorata réalisé sur les meilleures estimations futurs. Cette approche est assez bien adaptée pour l'activité essentiellement Non-vie et Santé « non similaire à la Vie » de la Mutuelle, de nature court-terme.

4.2.2. Incertitude autour des provisions techniques

Les provisions techniques évaluées selon les normes Solvabilité 2 contiennent intrinsèquement une incertitude d'estimation, dans la mesure où elles sont estimées à un niveau de quantile 50/50, c'est-à-dire que les flux futurs réels auront une chance sur 2 d'être supérieurs (respectivement inférieurs) à l'estimation réalisée.

4.3. Autres passifs

Autres passif en K€	Local	SII	Ecart de valorisation
Autres Provisions	3 334	5 355	2 021
Dépôts relatifs aux réassureurs	27 211	27 211	
Dettes nées d'opérations d'assurance	272	272	
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 345	2 345	
Dettes (hors assurance)	10 400	12 986	2 586
Autres passifs	2 874	2 874	
Impôts différés passifs		13 123	13 123
	46 437	64 166	17 729

Une ventilation légèrement différente des autres passifs en valorisation économique est présentée en annexe du rapport et correspond à l'état quantitatif s.02.01.02 des états réglementaires.

4.3.1. Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée :
 - o soit parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est nécessaire pour éteindre l'obligation ;
 - o soit parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont comptabilisés en tant que passifs du bilan S2 dès lors qu'ils sont importants, tandis qu'en IFRS, une information est donnée en annexe.

Les passifs éventuels sont importants lorsque les informations relatives à leur taille ou à leur nature actuelle ou potentielle sont susceptibles d'influer sur la prise de décision ou le jugement des destinataires de ces informations, y compris les autorités de contrôle.

La valeur des passifs éventuels est égale à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler le passif éventuel sur sa durée de vie, déterminés à partir de la courbe des taux sans risque de base.

4.3.2. Provisions pour risques et charges

Engagements sociaux :

Les obligations liées à des avantages sociaux des employés sont reconnues selon les normes IFRS.

Provisions pour risques et charges (hors engagements sociaux) :

La norme IAS 37 du référentiel IFRS, est conforme avec les principes S2. Il n'y a pas de divergence normes françaises / IFRS sur les autres provisions.

4.3.3. Impôts différés

Les principes utilisés pour le bilan S2 sont conformes aux IFRS (IAS12), en application de l'article 15 des actes délégués. Génèrent la constatation d'un impôt différé, sous réserve de recouvrabilité, tout élément du bilan qui fait l'objet d'une valorisation différente des éléments pris en compte dans la détermination du résultat fiscal (exemples : actif en valeur de marché, best estimate des engagements,...).

Il est constaté un impôt différé passif (IDP) si l'imposition est différée, un impôt différé actif (IDA) si l'imposition a été anticipée.

Les retraitements d'impôts différés comptabilisés en complément de ceux reconnus en IFRS sont générés par les retraitements des éléments du bilan IFRS pour leur valorisation dans le bilan S2.

Le montant de ces impôts différés dépend du taux d'imposition attendu sur les éléments sous-jacents, et en cas d'IDA, de leur recouvrabilité.

4.3.4. Dettes financières

Les dettes subordonnées sont reconnues en fond propres dans l'environnement Solvabilité 2 (en Tier 1 ou Tier 2 selon leurs caractéristiques).

En revanche, les dettes seniors restent classées en dettes mais doivent être réestimées à leur juste valeur hors variation de risque de crédit propre.

4.4. Méthodes de valorisation alternatives

La Mutuelle ne dispose d'aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment.

4.5. Autres informations

La Mutuelle n'identifie pas d'autre information importante à communiquer sur la valorisation à des fins de solvabilité.

5. Gestion du capital

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sur les années 2016/2017 sont les suivants :

	2016	2017
Ratio SCR	287%	261%
Ratio MCR	1 148%	935%

Les ratios de couverture sont en baisse. Les principales variations proviennent de la hausse du risque santé suite à la rétrocession MSC/SCP, et la hausse du risque de concentration vis-à-vis de SCP avec la mise en place du TSDI.

5.1. Fonds propres

5.1.1. Informations sur les clauses et conditions attachées aux fonds propres

En K€	Classe	2016	2017	Δ
Capital social	Tiers 1	11 000	11 000	0
Autres réserves	Tiers 1	13 393	13 393	0
Report à nouveau	Tiers 1	40 122	41 479	1 357
Résultat de l'exercice	Tiers 1	2 316	3 518	1 202
Capitaux propres Solvabilité 1		66 831	69 390	2 559
Excédent d'actif sur le Passif brut d'IS	Tiers 1	70 574	70 895	321
Capitaux propres Solvabilité 2 avant IS		137 405	140 286	2 881
Impôts différés actif – Impôt différé passif	Tiers 1	-13 162	-13 123	39
Capitaux propres Solvabilité 2 après IS		124 243	127 163	2 920

5.1.2. Information sur les montants de fonds propres et leur éligibilité à la couverture des capitaux règlementaires

En K€	2016	2017	Δ
Capitaux propres Solvabilité 1	66 831	69 390	1 877
Frais d'acquisition reportés	-3 223	-3 230	74
Actifs incorporels	-7 845	-8 057	-3 862
Plus ou moins-values	61 255	62 716	-5 112
Ajustement des provisions de réassurance	-11 279	-9 683	-788
Ajustement des autres créances	2 655	2 870	180
Ajustement des provisions techniques (BEL)	39 776	37 735	5 321
Marge de Risque	-6 443	-6 848	388
Autres reclassements	-4 321	-4 607	-1 240
Capitaux propres Solvabilité 2 avant IS	137 405	140 286	-3 162
Impôts différés actif – Impôt différé passif	-13 162	-13 123	1 538
Capitaux propres Solvabilité 2 après IS	124 243	127 163	-1 624

5.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

5.2.1. Capital de solvabilité requis

L'ensemble des calculs engendre un SCR de 48,7 M€.

Une ventilation du capital de solvabilité requis est présentée en annexe du rapport et correspond à l'état quantitatif s.25.01.21 des états règlementaires.

Le besoin en capital (SCR) évalué en application de la formule standard est le suivant :

En M€	2016	2017
Taux d'intérêt	4,4	6,5
Actions	18,1	20,0
Immobilier	8,5	8,5
Spread	6,3	7,7
Concentration	2,3	4,8
Change	0,4	0,1
<i>Diversification Market Risk</i>	-9,6	-13,6
Risques de marché	30,5	33,9
Défaut Type 1	3,9	4,0
Défaut Type 2	6,8	7,4
Risque de défaut	10,0	10,8
Mortalité		
Longévité	0,1	0,1
Incapacité/Invalidité		
Rachat		
Frais		0,0
Révision	0,1	0,1
Catastrophe		
Risques Vie	0,2	0,2
<i>Mortalité</i>		
<i>Longévité</i>		0,0
<i>Incapacité/Invalidité</i>		
<i>Rachat</i>		
<i>Frais</i>		0,0
<i>Révision</i>		0,1
Risque de souscription santé SLT		0,1
Risque de souscription santé NSLT	5,6	10,8
Risque Catastrophe	1,4	0,9
Risques Santé	6,1	11,2
Risque de prime et de provisionnement	11,5	13,4
Risque de chute	1,2	1,5
Risque Catastrophe	26,3	26,2
Risques Non-Vie	31,2	32,3
<i>Diversification BSCR</i>	-22,2	-27,0
BSCR	55,7	61,3
Ajustement impôts différés	-13,1	-13,1
Absorption par les PT	-1,9	-2,2
Risque opérationnel	2,5	2,7
SCR Total pre-tax	58,3	64,0
SCR Total post-tax	43,3	48,7

Pour le risque de contrepartie, les simplifications sont utilisées pour le calcul du collatéral et du RM effect.

Globalement, on observe une augmentation du SCR en 2017 pour tous les risques.

La hausse du SCR post-tax est principalement due à l'augmentation du risque Santé suite à la rétrocession MSC/SCP.

La hausse du SCR de marché est principalement due à :

- une augmentation du risque Taux d'intérêt due à une rectification de la méthodologie,
- une augmentation du risque Actions due à une hausse de l'assiette et du choc (dampener +3,3%)
- une augmentation du risque Spread due à une forte hausse de la durée moyenne (changement de méthodologie) et une hausse de l'assiette
- une augmentation du risque Concentration due à l'ajout du prêt intragroupe et à la dévaluation du rating équivalent SCP.

Le SCR contrepartie est en augmentation car l'assiette des créances d'assurance est plus importante cette année.

Pour le SCR risques Santé :

- Depuis 2017, en raison des acceptations SCP, nous avons un SCR Santé SLT. Nous ne le calculons pas, mais récupérons simplement 25% des montants bruts calculés directement chez SCP.
- Le SCR risques de souscription Santé NSLT est en forte augmentation suite aux acceptations SCP.
- La baisse du SCR risque Catastrophe est principalement due à la prise en compte des LCI sur le scolaire.

Pour le risque de souscription non vie, on constate une augmentation du risque de provisionnement de de prime, due à l'augmentation des provisions 50/50 (Graves et IBNR).

5.2.2. Minimum de Capital Requis

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse.

Ce capital doit être compris dans une fourchette de 25% et 45% du montant de SCR évalué précédemment, ou égal au plancher réglementaire.

Les éléments nécessaires au calcul du MCR sont le BE et les primes émises sur les 12 derniers mois.

Une ventilation différente du minimum de capital de solvabilité requis est présentée en annexe du rapport et correspond à l'état quantitatif s.28.01.01 des états réglementaires.

Le MCR de la Société au 31/12/2017 est, comme le SCR post-tax, en hausse à 13,6M€ contre 10,8M€ à fin 2016.

5.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation du risque sur actions, la Mutuelle Saint-Christophe n'utilise pas de méthodologie fondée sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

5.4. Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

La Mutuelle Saint-Christophe n'est pas concernée par l'étude des différences entre la formule standard et le modèle interne car elle a recours uniquement à la formule standard.

5.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

La Mutuelle Saint-Christophe n'est pas concernée par le cas de non-respect du SCR et du MCR car son ratio de solvabilité est de 261 % du SCR et 935 % du MCR.

5.6. Autres informations

La Mutuelle Saint-Christophe n'identifie pas d'autre information importante à communiquer sur la gestion du capital.

6. Annexes

6.1. Etat de bilan : S.01.02

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	33 756
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	206 840
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	18 085
Actions	R0100	18 355
Actions – cotées	R0110	18 355
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	132 598
Obligations d'État	R0140	59 174
Obligations d'entreprise	R0150	73 424
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	37 802
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 003
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4 003
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	23 812
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	23 812
Non-vie hors santé	R0290	23 812
Santé similaire à la non-vie	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	16 477
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 189
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 877
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	- 1 323
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8
Total de l'actif	R0500	298 640

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	98 025
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	74 079
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	69 956
Marge de risque	R0550	4 123
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	23 946
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	21 982
Marge de risque	R0590	1 964
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9 286
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 310
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	2 121
Marge de risque	R0640	189
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 976
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	6 404
Marge de risque	R0680	572
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 867
Provisions pour retraite	R0760	2 487
Dépôts des réassureurs	R0770	27 211
Passifs d'impôts différés	R0780	13 123
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	272
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 345
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 986
Passifs subordonnés	R0850	-
Provisions pour retraite	R0860	-
Dépôts des réassureurs	R0870	-
Passifs d'impôts différés	R0880	2 874
Total du passif	R0900	171 477
Excédent d'actif sur passif	R1000	127 163

6.2. Etat de primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : S.05.01

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Maritime, aérienne et transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	13 392	6 741	-	6 307	12 654	-	35 561	7 044	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	1 315	-	-	-	-	40	27	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	19	-	1 612	4 061	-	12 854	2 144	-
Net	R0200	13 392	8 037	-	4 696	8 593	-	22 748	4 927	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	13 444	6 674	-	6 295	12 640	-	35 557	7 121	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	1 315	-	-	-	-	40	27	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	19	-	1 966	4 746	-	16 138	2 907	-
Net	R0300	13 444	7 970	-	4 330	7 894	-	19 459	4 241	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	4 937	- 1 115	-	11 654	5 671	-	21 396	2 766	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	2 931	-	-	-	-	12	653	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	4 984	2 506	-	9 133	1 799	-
Net	R0400	4 937	1 816	-	6 670	3 166	-	12 274	1 621	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	717	- 621	-	- 492	251	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	10 957	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	10 957	-	717	- 621	-	- 492	251	-
Dépenses engagées	R0550	3 870	3 696	-	2 023	3 272	-	8 972	3 412	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 137	3 268	481					86 586
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					1 383
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	895	-	-	-	-	-	-	21 585
Net	R0200	242	3 268	481	-	-	-	-	66 384
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 149	3 254	480					86 614
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					1 383
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	896	-	-	-	-	-	-	26 672
Net	R0300	253	3 254	480	-	-	-	-	61 325
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	492	3 794	262					49 857
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					3 596
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	380	-	-	-	-	-	-	18 801
Net	R0400	112	3 794	262	-	-	-	-	34 651
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-	196	- 76					76
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					4 027
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	103	-	-	-	-	-	-	103
Net	R0500	- 103	196	- 76	-	-	-	-	10 829
Dépenses engagées	R0550	285	2 333	559	-	-	-	-	28 423
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								28 423

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	-	-	-	-	-	-	735	-	735
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	-	-	-	-	-	-	735	-	735
Primes acquises										
Brut	R1510	-	-	-	-	-	-	735	-	735
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	-	-	-	-	-	-	735	-	735
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	-	-	-	-	-	495	-	495
Part des réassureurs	R1620	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1700	-	-	-	-	-	-	495	-	495
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R1900	-	-	-	-	-	-	115	-	115
Autres dépenses	R2500									-
Total des dépenses	R2600									115

6.3. Etat des provisions techniques vie et santé SLT : S.12.01

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats sans options ni garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	-		-	-		-	-	4 463	1 941	6 404
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	-		-	-		-	-	4 463	1 941	6 404
Marge de risque	R0100	-	-			-			562	-	399
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-	-			-			4 861	2 115	6 976

Assurance santé (assurance directe)	Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
-------------------------------------	---	--	---

			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0210	-					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0220	-					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	-	2 121	2 121
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	-	-	2 121	2 121
Marge de risque	R0100				-	-	189
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			-	-	-

6.4. Etat des provisions techniques non-vie : S.17.01

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Maritime, aérienne et transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	-437	1 086	-	1 287	1 295	-	4 727	-208	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	515	518	-	1 893	-82	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-437	1 086	-	772	777	-	2 833	-126	-
Provisions pour sinistres										-
Brut	R0160	1 983	19 349	-	13 605	7 795	-	26 059	12 130	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	5 069	2 522	-	10 277	3 148	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 983	19 349	-	8 535	5 273	-	15 781	8 981	-
Total meilleure estimation – brut	R0260	1 546	20 435	-	14 892	9 090	-	30 785	11 921	-
Total meilleure estimation – net	R0270	1 546	20 435	-	9 308	6 050	-	18 615	8 855	-
Marge de risque	R0280	138	1 826	-	832	541	-	1 663	791	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Maritime, aérienne et transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	1 685	22 261	-	15 723	9 631	-	32 449	12 713	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	5 584	3 040	-	12 171	3 066	-
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 685	22 261	-	10 139	6 590	-	20 278	9 646	-

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	-	-	-	-	-	-	-	9 239
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-	-	-	2 793
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	-	-	-	6 446
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	-	-	-	-	-	-	-	82 699
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	-	-	-	-	21 019
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	-	-	-	-	-	-	61 680
Total meilleure estimation – brut	R0260	-	-	-	-	-	-	-	91 938
Total meilleure estimation – net	R0270	-	-	-	-	-	-	-	68 126
Marge de risque	R0280	-	-	-	-	-	-	-	6 087
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	-	-	-	-	-	-	-	98 025
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	-	-	-	-	23 812
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-	-	-	-	-	-	-	74 213

6.5. Etat des sinistres non-vie : S.19.01

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2017
--	--------------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											29 039	
N-9	R0160	12 704	9 539	2 711	738	340	306	247	35	282	14		
N-8	R0170	16 417	9 261	1 155	1 146	1 164	52	16	102	116			
N-7	R0180	16 238	10 511	1 784	895	345	-61	48	-591				
N-6	R0190	20 811	11 276	1 520	892	217	768	47					
N-5	R0200	23 669	10 458	2 308	147	1 317	-965						
N-4	R0210	25 721	13 870	136	668	607							
N-3	R0220	24 755	10 841	2 267	1 347								
N-2	R0230	24 159	11 373	2 328									
N-1	R0240	24 226	12 233										
N	R0250	25 719											
Total	R0260											69 893	468 710

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360		
Précédentes	R0100											6 442	R0100	7 961
N-9	R0160					2 790	1 551	1 200	1 258	1 224			R0160	1 638
N-8	R0170					3 343	2 601	1 438	1 162	1 040			R0170	1 523
N-7	R0180				3 444	2 259	2 205	1 790	1 511				R0180	2 073
N-6	R0190			6 325	4 419	3 513	2 537	2 019					R0190	2 535
N-5	R0200		7 147	4 018	2 925	1 282	2 063						R0200	2 594
N-4	R0210	20 498	8 212	5 326	4 182	3 432							R0210	4 137
N-3	R0220	20 254	9 267	6 615	6 170								R0220	7 165
N-2	R0230	22 549	8 312	5 750									R0230	6 320
N-1	R0240	21 520	10 040										R0240	10 642
N	R0250	31 413											R0250	33 864
Total	R0260												R0260	80 451

6.6. Etat des Fonds Propres : S.23.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 000	11 000		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	116 163	116 163			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	127 163	127 163	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	127 163	127 163	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	127 163	127 163	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	127 163	127 163	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	127 163	127 163	-	-	
Capital de solvabilité requis	R0580	48 661				
Minimum de capital requis	R0600	13 599				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	261%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	935%				
			C0060			
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	127 163				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	11 000				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	116 163				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-				

6.7. Etat du Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard : S.25.01

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	33 879		N
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 764		
Risque de souscription en vie	R0030	204	N	N
Risque de souscription en santé	R0040	11 160	N	N
Risque de souscription en non-vie	R0050	32 294	N	N
Diversification	R0060	-26 958		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	61 343		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 687
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 247
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-13 123
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	48 661
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	48 661
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

6.8. Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement : S.28.01

		Activités en non-vie
		Résultat MCR(NL,NL)
		C0010
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	12 397

		Activités en non-vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 546	13 392
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	20 435	8 268
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	9 308	4 696
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	6 050	8 593
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	18 615	22 748
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	8 855	4 927
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	242
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	2 061	3 268
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	1 265	481
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

		Activités en non-vie
		Résultat MCR(L,NL)
		C0070
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	1 202

		Activités en non-vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	8 524	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		1 461 136

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	13 599
Capital de solvabilité requis	R0310	48 661
Plafond du MCR	R0320	21 897
Plancher du MCR	R0330	12 165
MCR combiné	R0340	13 599
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	13 599